

PROCÉDURE A SUIVRE EN CAS D'AES ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG



QU'EST QU'UN AES ?

On définit comme accident avec exposition au sang tout contact percutané (piqûre, coupure) ou muqueux (œil, bouche) ou peau lésée (eczéma, plaie) avec du sang ou un produit biologique contenant du sang pour lesquels le risque viral est prouvé.



LES RISQUES SONT PLUS ÉLEVÉS SI :

la blessure est profonde
L'aiguille est creuse et/ou souillée et/ou de gros calibre
Absence de gant
La virémie du patient est élevée.



QUELQUES CHIFFRES

LES RISQUES DE CONTAMINATION

30 % pour l'hépatite B
3 % pour l'hépatite C
0,3 % pour le VIH

Il vous faudra un avis médical
dans 1 à 4 heures maximum après l'accident.
Il vous faudra réaliser une sérologie.
Faites-la aussi réaliser au patient avec son accord.



À SAVOIR

MÉDECINE DE VILLE

Depuis juin 2021 en primo prescription les médecins de ville peuvent :
Remplir les formalités administratives
pour la déclaration d'Accident d'Exposition au Sang (AES),
Prescrire les sérologies et le traitement antiretroviral (PrEP)
(prophylaxie pré-exposition) TARIFICATION PREP

PrEPLINE : 04 85 626 626
du lundi au vendredi de 10h à 18h
Ligne téléphonique pour les médecins par les médecins
pour un accompagnement à la prescription de la PrEP